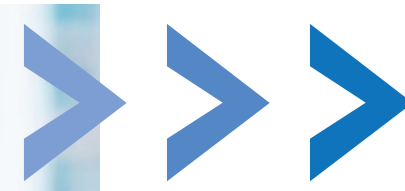


Le bulletin d'information des actifs • 4^e trimestre 2011

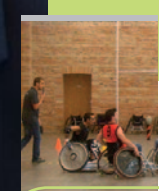
N° 91

Mornay infos



Le Groupe Mornay assure la branche de l'Immobilier

Actualité



Le Stade Toulousain Rugby Handisport : des actions de sensibilisation

Social



Régime de protection sociale : mode d'emploi



www.groupemornay.com

SOMMAIRE

P2-3

Actualité

Le Groupe Mornay assure la branche de l'Immobilier

Le site internet du Groupe Mornay fait peau neuve

Les rapports d'activité 2010 du Groupe Mornay

Nomination / Désignation
Les Conseils d'administration du Groupe Mornay désignent leurs présidents

P4-5

Focus

Régime de protection sociale : mode d'emploi

P7

Social

Ouverture d'un Centre de prévention à Montpellier

Le Stade Toulousain Rugby Handisport : des actions de sensibilisation

La Solidaire Mornay

P8

Vacances

2

Mornay Info 91 - 4^e trimestre 2011

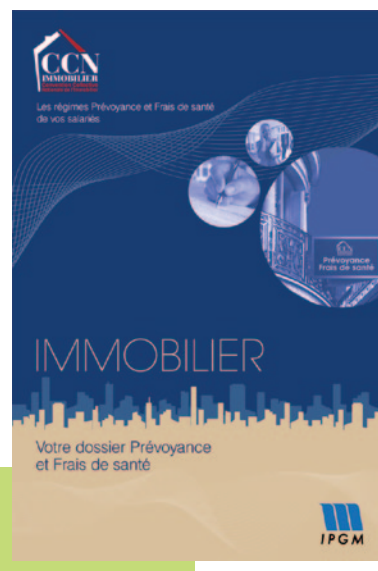


Le Groupe Mornay assure la **branche de l'Immobilier**

Depuis le 1^{er} août, le Groupe Mornay via l'IPGM, institution de prévoyance du Groupe Mornay, assure la couverture Prévoyance et Frais de santé des entreprises relevant de la CCN* de l'Immobilier. Les 115 000 entreprises de cette branche professionnelle bénéficient désormais pour leurs salariés cadres et non cadres d'un régime de prévoyance et de frais de Santé assuré par le Groupe Mornay. Le régime propose des garanties conventionnelles obligatoires. Celles-ci peuvent être renforcées par des contrats complé-

mentaires spécialement conçus pour les professionnels de cette branche en collaboration avec les partenaires sociaux. Cet ensemble permet aux entreprises d'offrir un régime complet et évolutif à leurs salariés dans un cadre obligatoire, lequel ouvre droit à des avantages sociaux et fiscaux et à des tarifs attractifs, incluant la portabilité. Pour les salariés, le régime est accessible sans condition d'ancienneté et l'employeur finance la cotisation à hauteur de 55 %. De plus, les assurés bénéficient d'une plateforme téléphonique et d'un site web dédiés. Les 115 000 entreprises ont reçu leur kit d'adhésion comprenant une présentation de l'accord, des garanties conventionnelles et complémentaires ainsi que les contrats d'assurance collective et notices d'information à remettre aux salariés. ■

* Convention collective Nationale



Le **site internet** du Groupe Mornay fait peau neuve

Le site du Groupe Mornay a changé : contenus enrichis, design modernisé, ergonomie simplifiée et épurée... Mais, au-delà de cette nouvelle apparence, l'essentiel est ce qui l'a guidé : VOUS !

Salariés, retraités, entreprises, partenaires, clients ou non clients... Vous êtes nombreux... et multiples à venir chaque jour sur le site Internet du Groupe Mornay, à la recherche d'une information, d'un service, d'un conseil, pour découvrir qui nous sommes, les offres que nous mettons à votre disposition, etc.

3 rubriques clairement identifiées ont été mises en place pour orienter, dès votre arrivée sur le site, votre navigation, selon vos besoins si vous êtes un Particulier, une Entreprise, ou si vous recherchez une information sur le Groupe Mornay.

Entièrement orienté vers "VOUS", avec le souci de répondre au plus juste à vos attentes spécifiques, le nouveau site a été conçu pour :

- VOUS apporter et simplifier l'accès à l'information recherchée
- VOUS proposer des services en ligne pratiques, accessibles 24h/24, 7j/7
- VOUS faire découvrir les offres adaptées à vos attentes actuelles ou futures
- VOUS aider à y voir plus clair en matière de protection sociale

Plusieurs espaces dédiés sont ainsi mis à votre disposition, dont :

- Un « espace client » pour simplifier les démarches, accéder aux services en ligne (frais de santé, versements des allocations...)
- Un « espace Guides & Dossiers » : pour décrypter le monde de la protection sociale à travers des dossiers thématiques
- Une rubrique « Questions-Réponses » pour répondre facilement et rapidement aux interrogations les plus fréquentes.

Vous pouvez de plus suivre toute l'information du Groupe Mornay en temps réel via Twitter.

www.groupermornay.com ■

Les rapports d'activité 2010

du Groupe Mornay

Retrouvez dans ces documents un panorama de l'activité du Groupe Mornay et de ses différentes entités en 2010 : faits marquants, performance opérationnelle, Développement, Action sociale, Ressources Humaines. Ils sont consultables sur le site du Groupe Mornay : www.groupemornay.com



Nomination / Désignation

ARRCO

PHILIPPE PIHET DEVIENT PRÉSIDENT DE L'ARRCO

Le 28 octobre, **Philippe Pihet** (CGT-FO) a été élu **Président du Conseil d'administration de l'Arcco**, selon le principe de l'alternance de la présidence tous les deux ans entre le collège des employeurs et le collège des salariés. Il succède à **Gérard Ménéroud** (Medef) qui devient Vice-Président de l'Arcco.

PHILIPPE PIHET, 55 ans, secrétaire confédéral CGT-FO, est membre du Conseil d'administration de l'Arcco depuis 2009. Il est également membre du Comité d'Orientation des Retraites (COR) et du Comité de Pilotage des Régimes de Retraite (COPIJOR). Titulaire d'une licence d'administration économique et sociale, il a effectué tout son parcours professionnel au sein d'organismes de protection sociale (Urssaf, RAM-CARS)



Philippe Pihet,
Président
de l'Arcco



Gérard Ménéroud,
Vice-Président
de l'Arcco

GRUPE MORNAY

Les Conseils d'administration du Groupe Mornay ont désigné leurs présidents

Les Conseils d'administration de la CGIS, caisse de retraite des salariés et de l'ACGME, caisse de retraite des cadres du Groupe Mornay, ont été renouvelés en juillet dernier. Lors de leurs premières réunions, les Conseils d'administration ont désigné leurs Présidents et Vice-Présidents parmi leurs membres.

CGIS



PRÉSIDENT
JEAN-CLAUDE ARMBRUSTER
(collège Adhérents)

VICE-PRÉSIDENT
SABINE REYNOSA
(CGT)

ACGME



PRÉSIDENT
RENÉ ROCHE
(CFE - CGC)

VICE-PRÉSIDENT
GILLES COMBREDET
(collège Adhérents)

Le Groupe Mornay à votre rencontre

Le Salon des entrepreneurs Grand-Ouest

16 et 17 novembre

Le Groupe Mornay a participé pour la première fois à la 4^e édition du Salon des Entrepreneurs de la région Grand Ouest.

Les équipes du Groupe Mornay (relation avec les experts-comptables et commerciaux) étaient présents sur les parcours profilés : " je développe mon business " et " je finance ma croissance, j'optimise mon patrimoine ", pour informer et répondre aux questions des nombreux visiteurs. Cette démarche a permis également de capitaliser sur l'implication auprès des Experts-Comptables de la région Bretagne et de renforcer l'image du Groupe Mornay dans le domaine de la prévoyance.

Le 2^e Salon du Social 18 novembre

Organisée par le Conseil Régional des Experts-Comptables de Limoges, le 2^e Salon du social était placé sous le thème « Prévenir les risques : la responsabilité civile et pénale de l'employeur - le rôle de l'expert-comptable ».

Le Salon réservé habituellement aux experts-comptables a ouvert ses portes cette année, aux dirigeants de PME, personnalités politiques, économiques, administratives et du monde judiciaire de la Haute-Vienne. Le Groupe Mornay a animé un atelier " HCR : un régime frais de santé pour tous les salariés de la Profession ! "



Régime de protection sociale : mode d'emploi

La protection sociale des salariés et dirigeants d'entreprises recouvre plusieurs aspects : la retraite complémentaire obligatoire et la prévoyance collective. Salariés et employeurs plébiscitent les contrats collectifs et nombre de branches professionnelles ont signé des accords en 2010 (144 accords ont été signés portant sur les couvertures sociales complémentaires¹). Modus operandi pour mettre en place un régime complet de protection sociale.

➤ La retraite complémentaire obligatoire

Les salariés du secteur privé cotisent pour leur retraite de base auprès du régime général de la Sécurité sociale ou de la Mutualité sociale agricole s'ils travaillent dans le secteur agricole et, pour leur retraite complémentaire, auprès d'une caisse de retraite Arcco et Agirc s'ils sont cadres.

La retraite complémentaire obligatoire concerne donc tous les salariés. Pour répondre à cette obligation, toute entreprise qui se crée - quels que soient son secteur d'activité (industrie, commerce, services, agriculture) et sa forme juridique (société, structure individuelle) - doit obligatoirement adhérer à une institution de retraite Arcco et une institution de retraite Agirc. Et ce, même si elle démarre son activité sans salariés.

■ Comment est déterminé le groupe de protection sociale compétent ?

En fonction de l'activité professionnelle

Dans certains secteurs professionnels, la convention collective désigne les caisses Arcco et Agirc compétentes pour l'adhésion de l'ensemble des entreprises du secteur.

Pour connaître les groupes de protection sociale (GPS) compétents, le Répertoire professionnel Agirc et Arcco liste les groupes de protection sociale désignés selon les codes NAF².

Retrouvez les branches professionnelles dont le régime de retraite est géré par le Groupe Mornay sur www.groupemornay.com.

La convention collective

La convention collective est un accord écrit qui résulte de la négociation entre les représentants des employeurs et les représentants des salariés. Une convention collective peut être négociée et signée à différents niveaux : dans l'entreprise, un établissement de l'entreprise, au niveau du groupe ou au niveau de la branche d'activité professionnelle.

9^e Baromètre CTIP-CREDOC : le contrat collectif a la cote

Les salariés interrogés pour le 9^e baromètre CTIP-CREDOC³ déclarent que la meilleure solution en matière de complémentaire santé est un contrat d'entreprise (85 %). Ils sont de plus en plus nombreux à préférer un contrat obligatoire à un contrat facultatif ou souscrit à titre individuel (62 %). Comme les années précédentes, la très grande majorité des employeurs (93 %) a une opinion favorable des garanties mises en place par un accord professionnel ou par une convention collective : 44 % estiment que c'est très positif pour l'entreprise et 50 % plutôt positif.

En fonction de critères géographiques

Deux GPS sont désignés par département. Les entreprises du secteur interprofessionnel - dont le secteur d'activité ne relève pas d'une convention collective nationale - disposent de trois mois* pour choisir leur GPS dans le département de leur siège social. Au-delà de ce délai, le groupe qui assurera la couverture en retraite complémentaire est désigné d'office. La liste des départements pour lesquels le Groupe Mornay est compétent se trouve sur www.groupemornay.com.

* après l'inscription au registre du commerce pour les entreprises commerciales ou l'inscription au répertoire des métiers pour les artisans ou la déclaration en préfecture pour les associations.

¹ La Négociation collective en 2010 - Ministère du travail et de l'emploi / Commission nationale de la Convention collective.

² Code NAF : Code de la Nomenclature des activités françaises.

³ CTIP-CREDOC : Centre technique des institutions de prévoyance - Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

La prévoyance collective

Issue de la négociation entre les représentants des employeurs et les représentants des salariés, la prévoyance collective est un des éléments majeurs de la protection sociale complémentaire. Les garanties de prévoyance complètent les prestations servies par les régimes obligatoires de la Sécurité sociale. Elles bénéficient à tous les salariés d'une même entreprise, d'une branche professionnelle ou encore à une catégorie de salariés dans l'entreprise.

■ Un choix gagnant/gagnant

Le cadre collectif des contrats de prévoyance assure des tarifs plus attractifs pour les salariés que s'ils s'assuraient à titre individuel. De plus l'employeur prend en charge tout ou partie des cotisations. Et pour l'employeur, le cadre des contrats collectifs permet de bénéficier d'avantages en termes de fiscalité et d'exonération de cotisations sociales.

■ Les questions à se poser pour mettre en place un régime de prévoyance collective en entreprise

1- L'entreprise entre-t-elle dans le champs d'une convention collective ou d'accords de branche professionnelle ?

À l'instar de la retraite complémentaire, des branches professionnelles ont négocié pour leurs entreprises des régimes collectifs en matière de prévoyance et /ou frais de santé. Les organismes assureurs sont alors également désignés. Pour trouver la convention collective dont dépend une entreprise, deux solutions : l'inspection du travail ou le répertoire des activités Agirc-Arco.

Retrouvez toutes les branches professionnelles assurées par le Groupe Mornay sur www.groupe-mornay.com.

Le saviez-vous ?

La convention collective des cadres de 1947 institue l'obligation pour l'employeur de souscrire une garantie décès pour les cadres. Elle fixe à 1,5 % de la tranche A la contribution minimale au titre de la garantie décès à la charge exclusive de l'employeur.



2- Quelles garanties pour quelles catégories de personnel ?

Si aucun accord n'existe, il convient de préciser les caractéristiques du régime de prévoyance collective souhaité :

- catégorie(s) de salariés affiliés à la/aux couverture(s) et conditions éventuelles de prise en charge des ayants droit,
- modalités et conditions tarifaires,
- part employeur / part salariale,
- mode de calcul des prestations et conditions d'ouverture des droits,
- éventuels délais de carence, de résiliation et/ou de dénonciation,
- modalités de revalorisation des prestations,
- modalités selon lesquelles l'organisme de prévoyance peut maintenir la couverture à titre individuel aux salariés en cas de départ à la retraite ou de chômage,
- critères de choix de l'organisme assureur,
- périodicité de révision de l'accord et du contrat qui en résulte.

Et ce afin de lancer un appel d'offre auprès des organismes assureurs qui sont de trois types : institutions de prévoyance, mutuelles et sociétés d'assurance ou sociétés d'assurance mutuelle.

3- Quel mode pour mettre en place un régime de prévoyance collectif ?

La mise en place d'une couverture de prévoyance collective peut résulter d'un accord collectif (convention collective ou accord collectif au niveau de la branche professionnelle, accord d'entreprise ou accord d'établissement), d'un référendum au sein de l'entreprise ou de l'établissement, ou encore d'une décision unilatérale de l'employeur.

Le mode de mise en place du régime de prévoyance collective dépend du statut et de la taille de l'entreprise.

• Référendum

Un projet décrivant le dispositif de prévoyance est soumis aux votes des salariés, préalablement informés dans des délais réglementaires.

Pour être adopté, le projet doit être ratifié par une majorité de salariés concernés plus une voix.

• Décision unilatérale de l'employeur

L'employeur décide seul de la mise en place du régime mais en informe les salariés.

Les salariés présents au moment de la mise en place du régime ont le choix d'adhérer ou pas à la couverture prévoyance. Tout nouvel embauché en revanche devra y adhérer.

• Mise en place d'un accord collectif

L'accord résulte de négociations entre employeurs et salariés. Il est signé par l'employeur et au moins une organisation syndicale ou un délégué du personnel ou un salarié mandaté par une organisation syndicale.

L'accord doit être déposé à la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et mis à disposition des salariés.

Pour en savoir plus : Agirc-arco.fr ; CTIP.fr

Le + du Groupe Mornay
Il intervient au-delà du contrat au travers d'une offre d'action sociale destinée aux salariés : prévention, aides ponctuelles...

AGENDA

Le Groupe Mornay organise en région avec le concours de spécialistes des sessions de préparation à la retraite. Au programme : des conseils pratiques sur les démarches administratives, la prévention santé, le patrimoine, les projets de vie, les loisirs etc.

Pour connaître les prochaines dates de préparation à la retraite dans votre région, n'hésitez pas à contacter nos services action sociale dont les coordonnées figurent sur notre site internet www.groupe-mornay.com



Ouverture d'un **Centre de prévention** à Montpellier

L'Action sociale du Groupe Mornay pilote le Centre de prévention Montpastel qui ouvrira ses portes en 2012 à Montpellier.

Dans le cadre de l'Action sociale de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, les institutions de retraite s'associent pour créer des centres de prévention dont le but est de promouvoir les bons réflexes pour bien vieillir.

Les centres de prévention aujourd'hui au nombre de 11 sont répartis sur toute la France. Le Groupe Mornay pilote la création du dernier venu - le deuxième - en partenariat avec AG2R - La Mondiale, Malakoff-Médéric, Novalis-Taitbout et Réunica.

Dès le printemps 2012, l'équipe médico-sociale du Centre de prévention Montpastel vous accueillera, vous ou votre conjoint, dans ses locaux situés en plein centre de Montpellier, à proximité immédiate du tramway et de la place de la Comédie, pour effectuer un bilan de prévention. Les centres de prévention permettent aux retraités ainsi qu'aux actifs de plus de 50 ans relevant des institutions de retraite Agirc-Arrco ou d'institutions de prévoyance partenaires de bénéficier d'un bilan médico-social personnalisé, de bilans complémentaires éventuels (mémoire, posture...) et de participer à des conférences de sensibilisation sur le sommeil, la nutrition, etc. ■



Une intervention en entreprise du Stade Toulousain de Rugby handisport

Rugby **Handisport** : des actions de sensibilisation

Le Stade Toulousain Rugby Handisport propose aux entreprises des actions de sensibilisation au handicap sur Toulouse

Le Groupe Mornay soutient l'association Stade Toulousain Rugby Handisport qui utilise le rugby handisport comme support d'information et de sensibilisation au handicap auprès des entreprises. Le rugby, dynamique, spectaculaire et porteur de valeurs de partage, est le vecteur idéal pour changer le regard sur les personnes à mobilité réduite dans le monde professionnel.

Partant du constat qu'un des principaux freins à l'embauche des personnes présentant une déficience motrice reste le manque de connaissance du handicap et les préjugés et stéréotypes dont elles sont la cible, le Stade Toulousain Rugby Handisport propose des interventions en entreprise pour sensibiliser les salariés et réhabiliter l'image de la personne en situation de handicap.

L'offre est modulable et propose un large choix de formules telles que :

- matchs de démonstration de rugby handisport,
- ateliers de manipulation de fauteuil pour appréhender les techniques de bases de déplacement en fauteuil,
- pratique sportive en fauteuil roulant lors de match confrontant des équipes mixtes de valides et non-valides, tous en fauteuil,
- projection de vidéo pédagogiques,
- ateliers d'information animés par des professionnels de l'insertion.

Les projets sont montés en concertation avec les entreprises. Les équipes de l'association assurent une présentation en complément de ces actions de sensibilisation interactive.

Le coût de ces actions peut, selon les cas, être déduit des dépenses des contributions Agefiph¹ ou être pris en charge pour partie sur le budget de l'accord avec la Direccte² de l'entreprise, voire ouvrir droit à une réduction fiscale au titre du mécénat.

Le Stade Toulousain Rugby Handisport est membre du club «Réussir ensemble» initié par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Toulouse et co-dirigé par l'Agefiph.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à joindre le Stade Toulousain Rugby Handisport :

**Aurélié Weislo : 06 46 28 30 45 ou
Nicolas Costes : 06 88 18 51 86 ■**

¹ Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

² Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

NB : Le champ d'intervention de l'association pourrait, en fonction des demandes et de leur faisabilité, s'étendre à la Région Midi-Pyrénées et aux départements limitrophes.

La solidaire Mornay

Comme chaque année depuis 2007, les collaborateurs du Groupe Mornay se sont mobilisés durant une semaine du 3 au 9 octobre 2011. Leur objectif ? Récolter des fonds pour soutenir des associations œuvrant dans le domaine du handicap. Cette année, 7 associations étaient soutenues. La Direction du Groupe Mornay, comme les années passées, doublera le montant récolté.

• À Cognac : Espace d'insertion en Région de Cognac (ESAT)

Créer une activité de maraîchage bio respectueuse de l'environnement, dont les produits seraient destinés à la vente directe. Cette nouvelle activité permettrait à 8 personnes en situation de handicap de découvrir un savoir-faire tout en travaillant au contact de la clientèle.

• À Lyon : Kaelli - Les ateliers Desmae

Développer la promotion d'un plancher vibrant, pour les sourds et malentendants, permettant la pratique de la danse. Cette réalisation permettra également de doubler l'accueil possible aux ateliers de sensibilisation.

• À Montpellier - Améthyste

Accompagnement des adolescents et des jeunes adultes vers des stages pré-professionnels en entreprises. Les dons participeront à l'embauche à mi-temps d'une personne supplémentaire pour mener à bien cette initiative, et au déménagement prévu dans de nouveaux locaux pour accueillir les jeunes.



• À Nancy : Association des Chiens Guides du Grand Est

Achat de matériel informatique pour les personnes déficientes visuelles formées par l'Association.

• À Paris-Vincennes - École de Chiens Guides pour Aveugles et Mal voyants de Paris et de la Région Parisienne

Création d'un centre d'élevage pour réduire le délai d'attente et améliorer l'éducation des chiens en les suivant dès les premières heures de leur vie. L'objectif est de proposer un meilleur accompagnement aux personnes déficientes visuelles qui ont besoin d'un chien guide.

• À Rennes : Le Parc - Institut Paul Cézanne

Contribuer au financement d'activités sportives et culturelles des enfants sourds, avec handicaps associés accueillis par l'association.

• À Toulouse : « À chacun son Everest »

Financer un stage d'une semaine pour un enfant hospitalisé dans le service d'onco-hématologie afin de l'aider à se reconstruire face à la maladie en « partant à l'aventure ».



Montpellier



Paris-Vincennes

AGENDA

L'Action sociale du Groupe Mornay organisait les 3^e Rendez-vous de la Solidarité

Le 17 novembre dernier de 13 h 30 à 17 heures, à l'Espace Cap 15 dans le 15^e arrondissement à Paris, l'Action sociale du Groupe Mornay conviait les professionnels du secteur à une journée d'échanges et de réflexions sur le handicap psychique. Des tables rondes faisaient se confronter les points de vues de professionnels sur le thème « Handicap psychique et l'emploi : un défi à relever pour battre en brèche les idées reçues ».



Laurie Maillard - Directeur général du Groupe Mornay, assurait avec Pascal le Guyader - Président du Groupe Mornay - l'introduction de la journée d'échanges sur le handicap psychique et l'emploi.

Des séjours ensoleillés pour les fêtes de fin d'année

L'Oustal del Mar en habits de fêtes

Réveillon, musique et animations sur vitaminées seront au rendez-vous des fêtes de fin d'année à L'Oustal del Mar au Lavandou (83). Une cuisine raffinée vous fera passer un réveillon aux accents provençaux. L'Oustal del Mar, à deux pas des plages, est également le point de départ de belles balades, sur la côte varoise avec Saint-Tropez, Bormes-les-Mimosas ou dans l'arrière pays où se nichent les villages perchés du pays de Fayence, s'impose le massif de la Sainte-Baume et défilent les Gorges du Verdon. Votre séjour dans notre village club sera, gageons-le, des plus agréables pour bien démarrer la nouvelle année. Réservez dès à présent votre séjour pour les fêtes de Noël !

■ Du 19 au 26 décembre

À partir de **371 € par semaine et par personne en pension complète base chambre double.**

Renseignements et réservations

au **04 94 01 81 88** ou par courriel : loustal-del-mar@wanadoo.fr



L'Oustal del Mar



La terrasse du club maintenon

Noël provençal **Club Maintenon**

Chambres spacieuses et lumineuses, bar anglais, terrasse panoramique, cuisine méridionale, Le Club Maintenon vous invite à la détente, au confort et au bien-être pour bien commencer 2012. Les réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre - placés sous le signe de la convivialité, de la cuisine fine et de la fête - sauront vous séduire. De même que les nombreux attraits de la ville et de la région : les Îles du Lérins, Mougins, Grasse, Monaco. La côte d'azur partage ses joyaux : douceur et mer bleue toute l'année. À vous d'en profiter !

■ Du 23 décembre au 6 janvier

À partir de : **194 € par nuit pour 2 personnes base chambre double (exposition colline) en pension complète et 172 € en demi-pension.**

Renseignements et réservations

au **04 92 99 36 36** ou par courriel : clubmaintenon-cannes@orange.fr
www.clubmaintenon.com

L'Oliveraie à Menton parée de mille lumières

Chaque année, Menton se pare de lumières et propose de nombreuses animations de rues pour célébrer les fêtes de fin d'année entre début décembre et début janvier. La douceur du micro-climat vous invite à déambuler entre palmiers et sapins de Noël. Jeunes et moins jeunes apprécieront les arbres lumineux du front de mer, les personnages de Noël et les façades colorées. L'Oliveraie vous accueille pour un séjour en toute liberté dans ses studios ou 2 pièces confortables et spacieux pour des fêtes de fin d'année lumineuses !

■ Du 22 décembre au 5 janvier

315 € par semaine en studio
399 € par semaine en appartement

Renseignements et réservations

au **04 93 28 62 00** ou par courriel : resa@oliveraiementon.fr
www.oliveraiementon.fr



L'Oliveraie côté colline

Bulletin trimestriel d'information des actifs du Groupe Mornay

Groupe Mornay
5 à 9 rue Van Gogh
75591 Paris Cedex 12
tél. : 01 40 02 80 80
fax : 01 40 02 83 82

Directeur de la publication : Jean Berthezène.

Directeur de la rédaction, rédacteur en chef : Éric Dayan.

Coordination et secrétariat de rédaction : Dilek Culha, Florence Doppia, Muriel Mattei, Laura Rousseau.

Rédaction : Muriel Mattei.

Assistante production : Véronique Verdier.

Réalisation : Byron.

Diffusion : Michaël Auguet, Pierre Muller.

Photos : C. Bielsa, F. Beloncle, Club Maintenon, Office du Tourisme de Menton.

Tous droits de reproduction réservés.

N° ISSN en cours

*Les tarifs indiqués sur cette page sont réservés aux ressortissants des régimes Agirc et Arrco.